

*Communiqué de presse*

## **Grève des pilotes d'Air Austral : Le SNPL dénonce le double discours de la direction de la compagnie**

**St Denis de la Réunion, le 23 janvier 2016** – Par un communiqué de presse daté de ce jour, la direction de la compagnie Air Austral se défend d'être à l'origine du grand nombre de griefs qui a conduit à un appel à la grève lancé par le SNPL France ALPA à l'attention des pilotes. Ce faisant, elle reporte la responsabilité du dépôt de préavis de notre organisation sur le seul différend qui l'oppose à l'un de nos représentants syndicaux. Le Bureau du SNPL Air Austral tient à rétablir la réalité des faits en soulignant le double discours qui est celui des dirigeants de la compagnie.

Alors que la direction d'Air Austral qualifie de « *sujets annexes* » les motifs du préavis de grève, nous tenons à rappeler que la présence de risques psychosociaux élevés a été constatée à deux reprises au sein de la compagnie en 2012 et 2014 par les enquêtes SECAFI et « *Great Place To Work* ». Un audit APEX, réalisé dans le cadre de l'arrivée du Boeing 787 dans la flotte, est venu à nouveau le souligner en 2015.

Alors que le PDG d'Air Austral se prévaut de « *mettre toute son énergie à créer un climat social, mature et équilibré, soucieux d'améliorer la qualité de vie au travail de chacun* », nous notons qu'en un peu plus d'un an « *la qualité de ces relations sociales* » a fait l'objet du dépôt de trois préavis de grève – deux préavis ont été déposés à l'initiative du SNPL en décembre 2014 et janvier 2016, le troisième en juillet 2014 étant à l'appel de l'UNSA – sans oublier le dépôt par la CFDT d'une plainte devant le TGI de St Denis pour avoir été écartés des négociations alors qu'ils devaient légalement y être présents. Nous rappelons également la récente dénonciation de l'accord sur la prévention des conflits par la CFDT et l'UNSA, signataires du document, après l'enlisement du dialogue social. Nous constatons enfin que « *l'ouverture d'esprit* » défendue par la direction de l'entreprise est largement compromise par le grand nombre d'affaires juridiques actuellement en cours d'instruction opposant notre management à d'anciens employés comme à des salariés toujours en poste.

Comment opérer un vol sereinement lorsque l'on est menacé par sa hiérarchie de représailles sur sa carrière en cas de refus d'un détachement dans une filiale sans connaître les conditions de ce détachement ? Comment poursuivre son activité normalement lorsque l'on reçoit sans préavis ni entretien préalable une sanction à peine une heure avant de prendre les commandes de son appareil avec 400 passagers à bord ? Comment réagir lorsque votre hiérarchie, pour « *faire une exemple* », requiert la levée d'anonymat sur des documents rédigés à des fins d'amélioration de la sécurité des vols, en dehors de tout cadre réglementaire et en infraction avec les législations française et internationale ?

Le dépôt d'un préavis de grève n'est jamais une décision facile à prendre. Elle est ici motivée par une succession d'évènements touchant individuellement des salariés dans l'exercice de leur activité professionnelle et dont la portée est de nature à compromettre la qualité de service offerte aux passagers et la sécurité des vols.

Si, comme l'indique la direction d'Air Austral, le différend qui oppose la direction d'Air Austral au délégué syndical du SNPL est le motif principal de l'appel à la grève, comment alors expliquer que le dépôt du préavis ait reçu le soutien quasi unanime des autres organisations professionnelles présentes dans l'entreprise ?

Le SNPL a toujours placé la sécurité des vols et la qualité de vie au travail au centre de ses priorités. Les pilotes sont les garants de la sécurité à bord ; un environnement serein est la condition du bon fonctionnement d'un cockpit, loin des pressions hiérarchiques. Le double discours tenu par les dirigeants d'Air Austral a conduit les relations sociales au sein de l'entreprise dans une impasse. Les « *challenges de 2016 à relever par la compagnie* » ne sauraient l'être sans un changement radical des méthodes de management existantes. C'est pourquoi le SNPL maintient son préavis de grève du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février 2016.

Le Bureau Air Austral du SNPL France ALPA

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Vivien Rousseau, Président du Bureau Air Austral du SNPL France ALPA - 06.93.94.62.83

Eric Mazellier, Vice-président du Bureau Air Austral du SNPL France ALPA - 06.93.50.42.00